



# ADHESION

## ESPACE TOUT TERRAIN

[www.espacett.org](http://www.espacett.org)

### Moto Club de SERRIS/Val d'Europe

Association « loi 1901 » affiliée à la F.F.M. et adhérente au C.O.D.E.V..E.R.

- Sections Enduro et motocross -

- Primo adhésion  
 Renouvellement

# 2019

#### TARIF ANNUEL (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

Membre actif + de 20 ans : Enduro / Cross / Quad

50  
€uros

Gratuit pour les chômeurs (à justifier au moment de l'inscription)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Internet : .....@.....

Date de naissance : ..... Tel : .....

N° de Portable : ..... Fax : ..... Profession : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

licence FFM, n° et type : .....

CASM n° .....

**MOTO** (1): Cross / Enduro Marque : ..... Type : ... Cylindrée : .. cm<sup>3</sup> Catégorie (1): 2 temps / 4 temps

Immatriculation : ..... Cie d'assurance et n° de contrat : ..... Permis délivré le ....

**1) = rayer la mention inutile** (à remplir lisiblement et avec attention ! Merci.)

#### EXTRAIT DU REGLEMENT

Le moto club ESPACE TOUT TERRAIN fédère les pilotes de moto autour du sport motocycliste.  
Les randonnées ENDURO que l'association peut être amenée à proposer seront des randonnées purement touristiques sans aucun esprit de compétition et pour lesquelles il n'est établi aucun classement. Chaque pilote y sera responsable de ses actes. Les participants devront respecter le milieu dans lequel ils évolueront, notamment ralentir à l'approche de promeneurs ou couper son moteur en croisant des cavaliers.  
La responsabilité du moto club ESPACE TOUT TERRAIN ne saura être engagée par l'un des participants en cas d'accident ou d'incident pouvant survenir lors d'une randonnée proposée par le club. Le pilote doit à tout moment s'assurer qu'il est en conformité avec la loi - toujours sur une voie autorisée, avec une moto homologuée, assurée, l'éclairage, les pneus, l'échappement en bon état, etc...)- L'association ne pourrait être en aucun cas tenue responsable d'un manquement à ces obligations légales. L'assurance responsabilité civile individuelle est obligatoire sur route comme sur circuit.

Je joins un chèque de 50 €uros, je reconnais avoir pris connaissance de l'extrait du règlement ci-dessus et **je m'engage à le respecter** :

Fait à : ..... le : ..... **Signature** :

Bulletin d'adhésion à envoyer dûment complété et accompagné du versement, au Secrétariat :

**URBAN Nathalie**

**ESPACE TOUT TERRAIN**

**36, rue Pasteur - 77450 Condé Sainte Libiaire**

**Tél. : 0612628729 E-mail : secretnat@espacett.org**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et liberté », ces informations, nécessaires à la gestion de l'association, n'ont qu'un caractère facultatif. Seuls les membres du bureau de l'association y ont accès. Vous y exercez un droit d'accès ou de rectification.